

J.N.
J.N.

A. Negusson
T. Lehe



J. M. he
M. he

A.

COMMUNIQUÉ DE LA TROISIÈME RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE DE L'IGAD RELATIVE AU BILAN DE LA PLATEFORME D'APPUI ET DE LA DÉCLARATION ET PLAN D'ACTION DE NAIROBI

23 novembre 2023, Addis-Abeba - Ethiopie

Les ministres des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à savoir la République de Djibouti, la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la République du Kenya, la République fédérale de Somalie, la République du Soudan du Sud, la République du Soudan et la République d'Ouganda, ont tenu une réunion relative ont tenu une réunion consultative le 23 novembre 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie, avec les partenaires en charge des questions humanitaires et de développement, afin de procéder au troisième examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi et de son Plan d'action, ainsi que les déclarations et plans d'action subséquents sur l'éducation, la santé, l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés ;

Constatons le rétrécissement de l'espace de protection et d'asile dans le monde entier en raison de l'intolérance, des restrictions d'accès aux territoires, du retour forcé des réfugiés et de la réduction des possibilités de réinstallation ;

Observons en outre l'augmentation des déplacements forcés dans la région de l'IGAD et dans les pays voisins, qui se traduit par une augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans les États membres et par un fardeau accru pour les États et les communautés d'accueil ;

Reconnaissons les risques accrus pour les groupes présentant des vulnérabilités spécifiques dans les situations de conflit et de déplacement

forcé, et soulignons l'impératif d'adopter une approche fondée sur l'âge, le genre et la diversité dans la conception des interventions relatives aux situations de déplacement forcé.

Préoccupés par le conflit en cours au Soudan et par l'impact dévastateur des combats sur les civils ;

Exprimons notre solidarité avec le peuple du Soudan et **appelons à un** cessez-le-feu humanitaire immédiat pour mettre fin aux souffrances des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;

Félicitons les États membres de l'IGAD de veiller à préserver l'ouverture de l'espace d'asile, de maintenir leur engagement politique en faveur de la mise en œuvre du processus de Nairobi et d'élargir l'engagements de la Déclaration de Nairobi à toutes les personnes ayant besoin d'une protection internationale dans la région de l'IGAD ;

Saluons les efforts déployés par les États membres de l'IGAD en vue d'inclure des données et des statistiques relatives aux déplacements dans les systèmes statistiques nationaux.

Félicitons en outre le Secrétariat de l'IGAD pour l'adoption de l'approche régionale dans la promotion de la protection et des solutions durables pour les populations déplacées ;

Saluons en outre les efforts déployés par l'IGAD pour stabiliser la région par le biais de mécanismes de paix, de médiation et de processus de réconciliation ;

Reconnaissons les facteurs sous-jacents aux déplacements, notamment les conflits, la violence et les effets du changement climatique, qui entraînent une augmentation significative du nombre et de la durée des déplacements ;

Reconnaissons en outre que le climat, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les facteurs à l'origine des mouvements de réfugiés et aggravent les difficultés auxquelles sont confrontées les populations déplacées telles que les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les apatrides ;

Rappelons la Déclaration historique de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie consécutive au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD du 25 mars 2017, qui a abouti à des déclarations thématiques, à savoir la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés de 2017, la Déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des

réfugiés, les rapatriés, les communautés d'accueil de 2019, la Déclaration de Mombasa sur les initiatives de santé transfrontalière et les réfugiés de 2022 et l'Initiative de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud 2020 ;

Rappelons en outre la Déclaration ministérielle de l'IGAD-et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur les solutions durables pour les réfugiés de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique (juin 2023), qui appelle à des approches régionales renforcées et coordonnées pour s'attaquer aux causes profondes et aux vecteurs des déplacements forcés ;

Réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre efficacement le Pacte mondial sur les réfugiés et à respecter tous les principes qui y sont inscrits afin de parvenir à des réponses régionales globales en faveur des réfugiés dans le but d'atteindre en priorité les plus démunis ;

Réaffirmons en outre notre engagement à maintenir et à galvaniser l'élan politique de la Plateforme d'appui de l'IGAD en tant que mécanisme de coordination, de soutien et de promotion du partage des charges et des responsabilités, d'initiatives politiques globales visant à alléger la pression sur les pays hôtes, à renforcer la résilience et l'autosuffisance et à trouver des solutions régionales aux défis régionaux ;

Rappelons la première et la deuxième réunion interministérielle relatives au bilan de la plateforme d'appui de l'IGAD qui se sont tenues à Nairobi (Kenya) le 22 mars 2018 et à Addis-Abeba (Éthiopie) le 18 septembre 2019 ;

Saluons les progrès accomplis par les États membres de l'IGAD dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi, ainsi que des déclarations et plans d'action ultérieurs sur l'éducation, la santé, l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, l'adoption de la politique régionale de l'éducation, de la stratégie régionale d'EFTP, de l'Initiative de formation des enseignants de l'IGAD, du programme de bourses de l'IGAD, et du Cadre de qualification de l'IGAD (IGADQF), et l'engagement accru du secteur privé dans la création d'emplois et de moyens de subsistance dans les contextes de déplacement ;

Félicitons en outre les États membres de l'IGAD pour la préservation des droits des réfugiés, la mise en place d'un environnement politique propice à la protection, l'octroi d'alternatives aux camps, la promotion de solutions globales et pour une plus grande reconnaissance des liens entre les dimensions de l'humanitaire, du développement et de la paix (HDP) ;

Saluons les progrès accomplis par les États membres de l'IGAD dans la mise en œuvre des engagements pris lors du premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019 ;

Reconnaissons l'appui continu des partenaires internationaux et la participation accrue de nouveaux acteurs des secteurs de l'humanitaire, du développement et du privé, ainsi que de la société civile, à la fourniture de services aux réfugiés, aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) ;

Se félicitons des deux engagements régionaux de l'IGAD pour le Forum mondial sur les réfugiés de 2023 sur la mise en œuvre de solutions globales et l'intensification de l'action climatique pour les communautés déplacées et d'accueil dans la région de l'IGAD ;

Anticipons sur les préparatifs du deuxième Forum mondial sur les réfugiés (GRF) qui se tiendra à Genève du 13 au 15 décembre 2023 comme une occasion de faire le point sur les progrès accomplis, de présenter les bonnes pratiques, et d'annoncer publiquement les attentes et les engagements concrets dans le cadre du partage des charges et des responsabilités ;

Reconnaissons que les réfugiés apportent des apports positifs, stimulent les économies locales et enrichissent les communautés, et qu'ils ont le désir d'être autonomes, d'être les acteurs de leur propre changement et d'être capables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, si les possibilités leurs sont offertes ;

Exprimons notre reconnaissance aux membres du groupe restreint de la Plateforme d'appui de l'IGAD (HCR, UE, Allemagne, Suède, Banque mondiale et PNUD) pour leur soutien technique et financier à l'IGAD dans la mise en œuvre et la mise en oeuvre de la Déclaration de Nairobi ;

Exprimons notre reconnaissance en outre, à l'Union européenne, au gouvernement allemand, par l'intermédiaire de la GIZ, et au gouvernement suédois d'avoir fourni les ressources financières nécessaires à la convocation de la troisième réunion interministérielle **relative au bilan de la plateforme d'appui de l'IGAD.**

Déclarons, par la présente, nous engager sur les points suivants :

1. Elaborer et accélérer la mise en œuvre des plans nationaux d'intervention chiffrés afin d'appuyer la réalisation des engagements pris par les États membres dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi, ainsi que des déclarations et plans d'action ultérieurs sur l'éducation, la santé, l'emploi, les moyens de subsistance

et l'autosuffisance des réfugiés, ainsi que d'autres priorités émergentes ;

2. Finaliser et soumettre les engagements nationaux et régionaux, de manière ciblée, quantifiable, réalistes, pertinents et dans un calendrier précis (SMART) dans la perspective de la tenue prochaine du deuxième Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra à Genève du 13 au 15 décembre 2023 ;
3. Encourager les États membres à se joindre aux engagements multipartites afin de galvaniser les engagements concrets d'un large éventail de parties prenantes ;
4. Charger le Secrétariat de l'IGAD et les États membres de faciliter la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi, ainsi que des Déclarations et Plans d'action ultérieurs sur l'éducation, la santé, l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés ;
5. Approuver le Cadre d'action de l'IGAD sur la protection des réfugiés, tel qu'il a été validé par les experts techniques, tout en appelant à l'élaboration de son plan de mise en œuvre pour promouvoir l'harmonisation des approches en matière de protection des réfugiés ;
6. Approuver la Stratégie de promotion de solutions régionales en faveur des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des rapatriés et des communautés d'accueil à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan et du Soudan du Sud, et mettre en œuvre des solutions anticipatrices en tenant compte du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix (HDP) ;
7. Approuver le cadre consolidé des résultats de la plate-forme d'appui de l'IGAD qui est aligné sur le cadre des indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés , conformément à la validation des experts techniques, tout en s'engageant à suivre en permanence les progrès à l'aide d'indicateurs convenus ;
8. Établir des partenariats élargies et durables impliquant tous les acteurs afin d'accroître l'efficacité et le soutien aux ministères de tutelle, aux autorités locales et aux populations d'accueil pour une prestation de services et une réponse efficace aux impacts des déplacements forcés ;
9. Intensifier la mobilisation des ressources pour appuyer l'instauration et le renforcement d'environnements propices à des solutions globales

et durables pour les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil, notamment par le biais d'efforts visant à renforcer la consolidation de la paix, la réconciliation, le développement et la cohésion sociale ;

- 10.** Encourageons les États membres à redoubler d'efforts pour trouver des solutions pacifiques aux conflits, tant au niveau national que régional, en vue de réduire au minimum les conflits, qui sont l'une des causes profondes de la plupart des déplacements dans la région;
- 11.** Promouvoir des approches pansociétales pilotées par les gouvernements aux niveaux national et infranational afin de faciliter la collaboration dans tous les domaines de l'humanitaire, du développement et de la paix ;
- 12.** Se tenir prêt pour participer aux niveaux régional et national au deuxième Forum mondial sur les réfugiés afin de mettre en avant l'approche régionale de l'IGAD relative aux solutions en faveur des réfugiés ;
- 13.** Promouvoir l'inclusion des personnes touchées par le déplacement forcé et de leurs communautés d'accueil respectives dans la conception et la mise en œuvre des plans d'action et des politiques climatiques et accroître l'accès au financement pour les pays d'accueil afin de relever les défis environnementaux et ceux liés au changement climatique ;
- 14.** S'engager à sensibiliser et à conscientiser les réfugiés, les communautés d'accueil et les décideurs politiques sur les contenus des politiques, des cadres et déclarations régionaux et nationaux existants liés au processus de Nairobi ;
- 15.** Appeler et soutenir l'inclusion et la participation significative des réfugiés et des organisations dirigées par les réfugiés dans la formulation de la narration relative au déplacement forcé et l'opérationnalisation, le suivi et l'examen des cadres régionaux et nationaux, et veiller à mettre sur pied un cadre de représentation équitable avec les organisations dirigées par des réfugiés afin de mobiliser conjointement des fonds, de renforcer leurs capacités et d'étendre leur travail de plaidoyer et de programmation ;
- 16.** Appeler les partenaires internationaux et au développement, ainsi que les nouveaux acteurs tels que le secteur privé et la société civile, à accroître leur soutien financier et technique aux efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix ;

17. Convoquer un sommet de solidarité sur le retour et la réintégration à Mogadiscio, en Somalie, en 2024 :

Remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir abrité cette importante réunion ;

Décidons de rester saisi du suivi du présent communiqué.

Fait le 23 novembre 2023 à Addis-Abeba, Éthiopie